



## Assemblée générale

Distr. générale  
19 juillet 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-seizième session

Point 75 b) de l'ordre du jour provisoire\*\*

#### **Promotion et protection des droits humains :**

**Questions relatives aux droits humains, y compris  
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif  
des droits humains et des libertés fondamentales**

## **Extrême pauvreté et droits de l'homme**

### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter, conformément à la résolution [44/13](#) du Conseil des droits de l'homme.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 septembre 2021).

\*\* [A/76/150](#).



## **Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter**

### **La persistance de la pauvreté : un cercle vicieux que peut briser une réelle égalité**

#### *Résumé*

Dans le présent rapport, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter, constate que les enfants nés dans des familles défavorisées ne peuvent prétendre à l'égalité des chances : les perspectives qu'ils ont de jouir d'un niveau de vie décent à l'âge adulte sont en effet considérablement réduites du simple fait que leurs parents sont pauvres.

Le Rapporteur spécial examine les mécanismes qui perpétuent la pauvreté dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation et de l'emploi. La montée des inégalités est en soi un facteur déterminant : plus les sociétés sont inégales, moins elles permettent la mobilité sociale, et la répartition inégale des richesses a un effet particulièrement dévastateur à cet égard.

Nous pouvons parfaitement mettre fin au cercle vicieux de la pauvreté. La solution, pour ce faire, passe par des investissements dans les secteurs de l'éducation et de la protection de la petite enfance, ainsi que dans l'éducation inclusive, par l'instauration d'un revenu minimum universel pour les jeunes combinée à une hausse des droits de succession, et par l'interdiction de la discrimination fondée sur les désavantages socio-économiques. Les personnes en situation de pauvreté font face à une discrimination généralisée dans des sociétés où la ségrégation par la richesse reste très marquée ; aussi des mesures de nature systémique s'imposent-elles pour surmonter les divisions héritées du passé.

## I. Introduction

1. L'égalité des chances est au cœur de notre conception d'une société juste. Cet idéal, qui repose sur une conviction simple, à savoir qu'aucun enfant ne devrait être pénalisé pour être né dans la pauvreté, est cependant loin d'être réalisé aujourd'hui. Les enfants issus de milieux modestes courent largement plus de risques de rester pauvres à l'âge adulte, en raison d'un certain nombre de mécanismes qui perpétuent la pauvreté de génération en génération. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il faudrait environ quatre à cinq générations pour que les enfants des familles du décile de revenu inférieur puissent se hisser dans la catégorie des revenus moyens. Quelque 63 % des enfants dont les parents ont un niveau d'instruction élevé atteignent un niveau d'enseignement supérieur, alors que seuls 15 % des enfants dont les parents n'ont pas terminé leurs études secondaires y parviennent ; par ailleurs, 7 % à peine des enfants dont les parents ont un niveau d'instruction élevé n'ont pas dépassé l'enseignement primaire, contre 42 % pour ceux dont les parents n'ont atteint que le premier cycle du secondaire. Le risque de souffrir d'une maladie chronique à l'âge adulte est de 13 % inférieur parmi les enfants de familles aisées<sup>1</sup>.

2. À l'échelle mondiale, la persistance intergénérationnelle des privilèges dans le quartile supérieur de l'échelle éducative et du dénuement dans la moitié inférieure est bien plus courante que la mobilité ascendante ou descendante<sup>2</sup>. Si celles et ceux qui sont nés dans les années 40 avaient plus de chances de passer de la moitié inférieure au quartile supérieur dans les pays en développement que dans les pays développés, la situation s'est aujourd'hui inversée : la mobilité ascendante est désormais en baisse dans le monde en développement et la persistance au bas de l'échelle augmente<sup>3</sup>. Une faible mobilité relative signifie que tant les privilèges que la pauvreté sont plus susceptibles de persister d'une génération à l'autre, avec les conséquences que l'on devine pour les personnes en situation de pauvreté.

3. Le présent rapport oppose l'idéal de l'égalité des chances à la réalité de la persistance de la pauvreté. Lorsque l'on comprend les mécanismes qui perpétuent la pauvreté, l'égalité des chances apparaît comme une solution radicale, en ce qu'elle suppose de modifier la situation que connaissent les enfants nés dans des familles à faibles revenus, et ce dès leur plus jeune âge, en investissant dans l'éducation et la protection de la petite enfance – tant il est vrai que les interventions les plus précoces sont celles qui s'avéreront sans doute les plus efficaces pour surmonter leurs désavantages<sup>4</sup>. La persistance de la pauvreté des enfants ne constitue pas seulement une violation des droits humains ; elle compromet l'avenir. Quant à l'inaction, elle se paie très cher sur le plan sociétal. Dans un pays comme les États-Unis d'Amérique, le coût de la pauvreté des enfants se chiffre à plus de 1 000 milliards de dollars par an, soit 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) – compte tenu de la perte de productivité économique et de la surcharge financière liée aux soins de santé et au coût de la criminalité, ainsi que du problème des enfants sans abri ou victimes de maltraitance. En revanche, le fait de réaliser des investissements en faveur des enfants a des

<sup>1</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale* (Paris, 2018), p. 14.

<sup>2</sup> Banque mondiale, *Des progrès satisfaisants ? La mobilité économique d'une génération à l'autre à travers le monde* (Washington, Banque mondiale, 2018), p. 125.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>4</sup> James J. Heckman, « The economics, technology and neuroscience of human capability formation », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 104, n° 33 (août 2007), pages 13250 à 13255.

retombées considérables : chaque dollar dépensé en vue de réduire la pauvreté des enfants permettrait d'économiser sept dollars<sup>5</sup>.

4. Le présent rapport s'appuie à la fois sur un examen méthodique des données disponibles concernant la perpétuation de la pauvreté et sur les contributions d'individus vivant, ou ayant vécu, en situation de pauvreté. Le Rapporteur spécial se félicite d'avoir pu organiser deux réunions d'experts de deux jours, avec l'aide respectivement du *Luxembourg Institute for Socio-Economic Research* et le soutien des autorités luxembourgeoises, et de la *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*, au nom du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement ; il a également apprécié d'avoir pu discuter à bâtons rompus, en face-à-face ou en ligne, avec des personnes en situation de pauvreté en Europe (Belgique et Luxembourg), en Amérique latine (État plurinational de Bolivie, Guatemala, Mexique, Pérou) et en Afrique (République démocratique du Congo). Les témoignages recueillis au cours de ces dialogues ont été essentiels pour définir les problématiques abordées dans le présent rapport et formuler les recommandations qu'elles appellent. Le Rapporteur spécial souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui ont préparé ces entretiens et y ont participé. Leur expérience et leurs compétences sont une source de connaissances essentielle pour combattre la pauvreté dans le monde.

## II. Facteurs perpétuant la pauvreté

5. Les enfants nés dans des familles défavorisées ont sensiblement moins de chances d'atteindre un niveau de vie suffisant à l'âge adulte que les enfants issus de familles plus aisées. Le manque d'accès aux soins médicaux et l'exposition à des facteurs de risque peuvent déboucher sur des problèmes de santé. Or, en plus d'être onéreux lorsque l'assurance maladie est insuffisante ou inexistante, ces problèmes limitent les possibilités d'emploi. Le fait de vivre dans des conditions précaires ou en des lieux mal desservis par les services publics peut également avoir des répercussions importantes sur la capacité à sortir de la pauvreté. Bien souvent aussi, l'accès à une éducation de qualité est plus difficile pour les familles à faibles revenus, et la réussite scolaire est considérablement entravée par des circonstances qui ont marqué la petite enfance. De même, les enfants dont la famille connaît des difficultés socio-économiques auront de moins bonnes perspectives d'emploi ultérieurement.

6. Il est un autre constat peut-être plus frappant encore que les divers cercles vicieux qui perpétuent la pauvreté, à savoir que ce sont les inégalités, de revenus comme de richesse, qui expliquent en grande partie que des individus restent piégés dans la pauvreté. Le fait que les personnes en situation de pauvreté aient moins l'occasion d'épargner, d'acquérir un bien ou de bénéficier d'un héritage, de même que le fait qu'elles soient moins bien couvertes par les mécanismes de protection sociale leur laissent peu de possibilités d'influer sur leur destin. Alors que les ménages plus aisés font face aux chocs externes et internes grâce aux richesses et revenus qu'ils ont accumulés, aux réseaux sociaux qu'ils ont tissés et grâce à leurs niveaux d'instruction plus élevés qui leur permettent d'obtenir des emplois mieux rémunérés, les plus démunis sont moins bien armés pour atténuer les risques et les accidents de la vie.

---

<sup>5</sup> Michael McLaughlin et Mark R Rank, « Estimating the economic cost of childhood poverty in the United States », *Social Work Research*, vol. 42, n° 2 (juin 2018), pages 73 à 83.

## A. Santé

7. Les sociétés plus égalitaires ont des populations en meilleure santé : il existe une corrélation entre une plus grande égalité des revenus et un meilleur état de santé (mesuré par des indicateurs tels que l'espérance de vie ou la mortalité infantile) aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement<sup>6</sup>. En Afrique et en Amérique latine, la situation sanitaire, notamment l'espérance de vie, s'est considérablement détériorée en raison de l'accroissement des inégalités, lesquelles n'ont pas été compensées par l'augmentation du PIB par habitant<sup>7</sup>. Les données recueillies dans ces régions montrent que la croissance du PIB n'assure pas automatiquement une meilleure santé ; c'est la façon dont les bénéfices de cette croissance sont redistribués qui importe bien davantage.

8. Pauvreté et mauvaise santé sont étroitement liées. Les catégories défavorisées sont exposées à des risques environnementaux et à des températures extrêmes, et leur accès aux soins de santé est limité par des contraintes financières. Les adultes qui ont connu la pauvreté dans leur enfance sont exposés à l'hypertension ou à des maladies inflammatoires chroniques<sup>8</sup>. En outre, la pauvreté affecte les perspectives à long terme, tant pour ce qui est de la santé que sur le plan économique, en raison de ses répercussions sur le développement de l'enfant. Le stress lié au fait de vivre dans le dénuement provoque une réaction physiologique – sous la forme d'une augmentation des niveaux d'hormones du stress, dont les plus connues sont la corticolibérine, le cortisol, la noradrénaline et l'adrénaline –, qui peut, bien qu'il s'agisse d'une réaction corporelle naturelle, voire bénéfique dans une certaine mesure, endommager le cerveau si elle se maintient à des niveaux élevés<sup>9</sup>. Elle peut également endommager le fonctionnement du cortex préfrontal, et donc nuire à l'apprentissage, à la régulation du comportement et aux relations interpersonnelles<sup>10</sup>. Autant d'éléments factuels qu'un comité de l'American Academy of Pediatrics a synthétisé en ces termes « la pauvreté et d'autres déterminants sociaux de la santé ont un effet négatif sur la santé relationnelle », ce qui, « surtout en l'absence de soutien affectif d'un adulte bienveillant accroît le risque de stress toxique dans l'enfance et de difficultés en termes de contrôle des émotions, de développement du jeune enfant et, au final, de santé tout au long de la vie »<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> Kate E. Pickett et Richard G. Wilkinson, « Income inequality and health: a causal review », *Social Science & Medicine*, vol. 128 (mars 2015), pages 316 à 326; Salvatore J. Babones, « Income inequality and population health: correlation and causality », *Social Science & Medicine*, vol. 66, n° 7 (avril 2008), pages 1614 à 1626.

<sup>7</sup> Ibrahim Abidemi Odusanya et Anthony Enisan Akinlo, « Income inequality and population health in sub-Saharan Africa: a test of income inequality-health hypothesis », *Journal of Population and Social Studies*, vol. 29 (janvier 2021), pages 235 à 254; B. Biggs, et autres, « Is wealthier always healthier? The impact of national income level, inequality, and poverty on public health in Latin America », *Social Science & Medicine*, vol. 71, n° 2 (juillet 2010), pages 266 à 273.

<sup>8</sup> Gregory E. Miller, Edith Chen et Karen J. Parker, « Psychological stress in childhood and susceptibility to the chronic diseases of aging: moving toward a model of behavioral and biological mechanisms », *Psychological Bulletin*, vol. 137, n° 6 (novembre 2011), pages 959 à 997.

<sup>9</sup> Rebecca Reynolds, « Glucocorticoid excess and the developmental origins of disease: two decades of testing the hypothesis », *Psychoneuroendocrinology*, vol. 38, n° 1 (janvier 2013), pages 1 à 11 ; Cristina Barboza Solís et autres, « Adverse childhood experiences and physiological wear-and-tear in midlife: findings from the 1958 British birth cohort », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 112, n° 7 (février 2015), pages E738 à E746.

<sup>10</sup> Jamie L. Hanson et autres, « Family poverty affects the rate of human infant brain growth », *PLoS One*, vol. 8, n° 12 (décembre 2013) p. e80954.

<sup>11</sup> John M. Pascoe et autres, « Mediators and adverse effects of child poverty in the United States », *Paediatrics*, vol. 137, n° 4 (avril 2016).

9. D'autres études confirment le lien entre la pauvreté et les tensions familiales, lesquelles sont susceptibles de créer des obstacles pour l'enfant qui peuvent, à leur tour, déclencher un stress toxique et affecter sa santé et ses relations sociales, notamment si la pauvreté commence tôt, est profonde ou se prolonge<sup>12</sup>. Selon une étude menée aux États-Unis, les personnes vivant en situation de pauvreté ont une espérance de vie inférieure de 10,5 ans à celle des personnes disposant de revenus moyens<sup>13</sup>. En revanche, celles et ceux qui font partie du 1 % de femmes et d'hommes les plus riches vivent respectivement 10,1 et 14,6 ans de plus en moyenne que celles et ceux qui se situent dans le 1 % des plus pauvres, et l'espérance de vie au cours des 15 dernières années a augmenté deux fois plus vite pour les 5 % les plus riches que pour les 5 % les plus pauvres<sup>14</sup>.

10. Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, les hommes âgés de 30 ans dont le degré d'instruction n'atteint pas le niveau de l'enseignement secondaire supérieur peuvent s'attendre à vivre environ huit années de moins en moyenne que ceux qui ont un diplôme universitaire<sup>15</sup>. En Angleterre, l'écart d'espérance de vie entre les plus riches et les plus pauvres était, en 2018, de 9,3 ans pour les hommes et de 7,3 ans pour les femmes<sup>16</sup> ; par ailleurs, entre 2003 et 2018, le fait de vivre dans un quartier défavorisé était considéré comme la cause d'un décès prématuré sur trois : si tous les individus présentaient le même risque de mortalité que ceux se situant dans les tranches supérieures de revenu, près de 900 000 décès prématurés auraient été évités<sup>17</sup>.

11. Les problèmes de santé entraînent à leur tour la pauvreté, en raison à la fois de la baisse de productivité qui en résulte pour les travailleuses et les travailleurs et du coût des traitements. La moitié de la population mondiale au moins n'est pas en mesure d'obtenir les soins de santé dont elle a besoin. On estime qu'en 2010, 808 millions de personnes avaient engagé à leur charge des dépenses directes en matière de santé supérieures à 10 % de l'ensemble de la consommation ou du revenu du ménage, et que près de 100 millions de personnes (dont 97 % en Afrique et en Asie) basculaient chaque année dans l'extrême pauvreté à cause de ces dépenses<sup>18</sup>. En 2014-2015, près de la moitié des Africains n'ont pu se procurer les soins médicaux qui leur étaient nécessaires et, parmi ceux qui en ont bénéficié, quatre sur dix ont eu du mal à les obtenir<sup>19</sup>.

12. Outre les obstacles purement financiers, tels que les frais à la charge des patients, l'accès insuffisant aux soins de santé s'explique dans certains pays par la crainte de la discrimination ou de la stigmatisation, le manque d'instruction,

<sup>12</sup> États-Unis d'Amérique, Office of the California Surgeon General, *Roadmap for Resilience: The California Surgeon General's Report on Adverse Childhood Experiences, Toxic Stress, and Health* (Sacramento, Californie, 2020), p. 136.

<sup>13</sup> Gopal K. Singh et Hyunjung Lee, « Marked disparities in life expectancy by education, poverty level, occupation and housing tenure in the United States, 1997-2014 », *International Journal of MCH and AIDS*, vol. 10, n° 1 (2021), pages 7 à 18.

<sup>14</sup> Raj Chetty et autres, « The association between income and life expectancy in the United States, 2001-2014 », *Journal of the American Medical Association*, vol. 315, n° 16 (avril 2016) pages 1750 à 1766.

<sup>15</sup> OCDE et Union européenne, *Panorama de la santé : Europe 2018* (Paris, 2018), pages 84 et 85.

<sup>16</sup> Public Health England, « Chapter 5: inequalities in health », in *Health Profile for England: 2018* (2018).

<sup>17</sup> Dan Lewer et autres, « Premature mortality attributable to socioeconomic inequality in England between 2003 and 2018: an observational study », *The Lancet Public Health*, vol. 5, n° 1 (janvier 2020), pages e33 à 41.

<sup>18</sup> Organisation mondiale de la Santé et Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, *Rapport mondial de suivi 2017 : la couverture-santé universelle* (Genève, 2017), p. 24.

<sup>19</sup> Afrobaromètre, "Highlights of Round 6 survey findings from 36 African countries" (2017), p. 7.

l'insuffisance des moyens de transport et la corruption<sup>20</sup>. Sur le continent africain, une personne sur sept (14 %) a dû verser un pot-de-vin pour obtenir des services médicaux<sup>21</sup>. La corruption dans les systèmes de santé a été au demeurant dénoncée comme une source majeure d'exclusion par de nombreux participants aux consultations menées dans le cadre de l'établissement du présent rapport. Les paiements informels ou la pratique des pots-de-vin, outre qu'ils obligent les patients à déboursier des sommes importantes pour leur santé, minent aussi la confiance du public dans le système de soins et amène la population à moins y recourir<sup>22</sup>. On estime que 10 % à 25 % des 7 000 milliards de dollars de dépenses de santé dans le monde sont perdus à cause de la corruption, ce qui dépasse les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé quant au montant nécessaire chaque année pour combler les besoins de financement qui permettraient d'assurer une couverture sanitaire universelle dans le monde entier d'ici 2030<sup>23</sup>.

## B. Logement

13. Les enfants issus de familles marginalisées sur le plan socio-économique courent généralement plus de risques que d'autres de grandir dans des logements surpeuplés, mal isolés et exposés à des environnements pollués et peu sûrs. Ils sont également plus susceptibles de vivre dans des quartiers « ghettoisés » et violents, où l'accès aux services essentiels est limité. Il va de soi que tout ceci se répercute sur leur santé, tant en raison des conditions de logement proprement dites – notamment l'exposition à des niveaux élevés de pollution atmosphérique, en particulier lorsque l'énergie propre est inaccessible ou la réglementation insuffisante<sup>24</sup> – que de la piètre qualité de l'environnement alimentaire et de l'accès limité aux espaces verts pour l'exercice physique et les loisirs<sup>25</sup>. Un accès limité aux espaces verts peut induire ce que l'on appelle un « trouble du déficit de nature »<sup>26</sup> qui peut déboucher sur un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité et, partant, sur des difficultés d'apprentissage<sup>27</sup>.

14. De telles conditions de vie malmènent également les relations sociales et diminuent les chances de réussir dans la vie en général<sup>28</sup>. Vivre dans un logement surpeuplé entraîne des troubles du sommeil, provoque des tensions dans les relations

<sup>20</sup> Amber Hsiao, Verena Vogt et Wilm Quentin, « Effect of corruption on perceived difficulties in healthcare access in sub-Saharan Africa », *PLoS One*, vol. 14, n° 11 (août 2019), p. e0224915.

<sup>21</sup> Afrobaromètre, p. 7 (voir note de bas de page n° 19).

<sup>22</sup> Nahitun Naher et autres, « The influence of corruption and governance in the delivery of frontline healthcare services in the public sector: a scoping review of current and future prospects in low and middle-income countries of south and south-east Asia », *BMC Public Health*, vol. 20, n° 880 (juin 2020).

<sup>23</sup> Patricia J. García, « Corruption in global health: the open secret », *The Lancet*, vol. 394, n° 10214 (novembre 2019), pages 2119 à 2124.

<sup>24</sup> Lucy Scott, « Chronic poverty and the environment: a vulnerability perspective », Chronic Poverty Research Centre Working Paper 62 (Londres, août 2006).

<sup>25</sup> Ichiro Kawachi et Lisa F. Berkman, éd., *Neighborhoods and Health* (New York, Oxford University Press, 2003).

<sup>26</sup> Richard Louv, *Last Child in the Woods: Saving our Children from Nature-Deficit Disorder* (Londres, Atlantic Books, 2009).

<sup>27</sup> Miles Richardson et Jenny Hallam, « Exploring the psychological rewards of a familiar semi-rural landscape: connecting to local nature through a mindful approach », *The Humanistic Psychologist*, vol. 41, n° 1 (février 2013), pages 35 à 53; Elmira Amoly et autres, « Green and blue spaces and behavioral development in Barcelona schoolchildren: the BREATHE project », *Environmental Health Perspectives*, vol. 122, n° 12 (2014), pages 1 à 34.

<sup>28</sup> Maarten van Ham et autres, « Intergenerational transmission of neighbourhood poverty: an analysis of neighbourhood histories of individuals », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 39, n° 3 (2014), pages 402 à 417.

familiales et est source de stress et d'anxiété, ce qui nuit à l'éducation des enfants<sup>29</sup>. Les enfants qui vivent dans des quartiers pauvres et cloisonnés développeront moins de liens sociaux. De plus, ces quartiers manquent généralement d'établissements scolaires de qualité, d'emplois décents et de services de santé corrects. En d'autres termes, au-delà de ses conséquences sur le droit en soi à un logement convenable, la ségrégation résidentielle fondée sur la richesse nuit à l'égalité des chances<sup>30</sup>.

## C. Éducation

### 1. Enseignement primaire et secondaire

15. Les adultes qui vivent dans la pauvreté n'ont souvent pas la possibilité, malgré tous leurs efforts, de donner à leurs enfants les moyens de grandir avec de meilleures chances qu'ils n'en ont eu. Nombre de parents espèrent que leurs enfants iront à l'école et puissent même faire des études universitaires<sup>31</sup>. Mais, le fait d'avoir été élevé dans une famille défavorisée a des répercussions importantes sur l'accès à l'éducation et sur la réussite scolaire. Les établissements d'enseignement devraient permettre de compenser les inégalités qui existent entre les enfants issus de milieux socio-économiques différents. En réalité, ainsi que l'ont indiqué à plusieurs reprises les participants aux dialogues organisés par le Rapporteur spécial aux fins du présent rapport, ils reproduisent au mieux ces mêmes hiérarchies, quand ils ne les amplifient pas. Quatre mécanismes spécifiques interviennent ici.

16. Premièrement, les enfants issus de milieux défavorisés peuvent se trouver confrontés à des obstacles pour accéder à une éducation de qualité. Dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur, la probabilité de pouvoir être scolarisé dans l'enseignement primaire, puis dans le premier et dans le deuxième cycles de l'enseignement secondaire dépend encore dans une large mesure du revenu et du niveau d'instruction des parents<sup>32</sup>.

17. Officiellement, l'enseignement est dispensé gratuitement quasiment partout dans le monde. Mais, les coûts supplémentaires liés à l'achat des fournitures scolaires et du matériel d'apprentissage, de même que les frais de transport, empêchent toujours les enfants des familles marginalisées d'aller à l'école. En revanche, les familles à revenu élevé ont non seulement les moyens d'acquitter les frais de scolarité, mais peuvent en outre supporter des dépenses supplémentaires, notamment pour des ordinateurs, des services de garderie haut de gamme, des colonies de vacances, des cours privés et autres équipements ou expériences susceptibles de développer les capacités de leurs enfants. Aux États-Unis par exemple, les dépenses scolaires supplémentaires engagées par les familles figurant parmi les 20 % les plus riches ont plus que doublé entre le début des années 70 et le début des années 2000, tandis que celles des familles figurant parmi les 20 % les plus pauvres sont restées pratiquement stables et étaient sept fois moins élevées qu'à l'autre bout de l'échelle au milieu des années 2000<sup>33</sup>. Autre facteur tout aussi primordial : il faut que les enfants puissent réellement bénéficier, à un prix abordable, d'activités extrascolaires. Bien que ces activités seraient sans doute plus profitables aux enfants issus de milieux défavorisés qu'à leurs camarades plus privilégiés, ces derniers sont en fait moins nombreux à y

<sup>29</sup> Liam Reynolds et Nicola Robinson, *Full house? How Overcrowded Housing Affects Families* (Shelter, 2005).

<sup>30</sup> Le Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable consacrera le rapport qui sera présenté à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale à ce sujet.

<sup>31</sup> Banque mondiale, *Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation* (Washington, 2018), p. 117.

<sup>32</sup> Banque mondiale, *Des progrès satisfaisants?*, p. 120 (voir note de bas de page n° 2).

<sup>33</sup> Greg J. Duncan et Richard J. Murnane, eds, « Introduction », dans *Whither Opportunity? Rising Inequality, Schools, and Children's Life Chances* (New York, Russell Sage Foundation, 2011).



participer<sup>34</sup> : en moyenne, les enfants de familles à bas revenu sont deux fois plus susceptibles d'être privés d'activités de loisirs que ceux issus de familles plus aisées<sup>35</sup>.

18. Il est donc indispensable d'investir davantage dans l'éducation pour rompre le cycle de la pauvreté. Il existe en effet une forte corrélation entre les investissements publics en faveur de l'éducation et la mobilité sociale, notamment dans les économies en développement et en ce qui concerne l'enseignement primaire<sup>36</sup>. Le Cadre d'action Éducation 2030 a fixé deux seuils de référence pour le financement public de l'éducation qui conditionnent la réalisation de l'objectif de développement durable 4, à savoir allouer à ce secteur au moins 4 % du PIB et au minimum 15 % du volume total des dépenses publiques. La tendance mondiale des dépenses d'éducation entre 2000 et 2017 est restée généralement uniforme pour chacun des deux indicateurs. L'Amérique latine et les Caraïbes ont toutefois fait figure d'exception : si la part du PIB consacré aux dépenses en matière d'éducation a augmenté dans cette région, passant de 3,9 % en 2000 à 5,6 % en 2017 (un taux élevé par rapport aux autres régions), à l'échelle mondiale, les dépenses pondérées par la taille du PIB ont fluctué autour de 4,7 %, tandis que les dépenses pondérées par la taille des dépenses publiques totales ne sont passées que de 12 % en 2000 à 12,5 % en 2017<sup>37</sup>. Dans les pays de l'OCDE, les dépenses totales au titre des établissements d'enseignement ont augmenté à un rythme inférieur à celui du PIB<sup>38</sup>.

19. Deuxièmement, les enfants issus de familles défavorisées font également l'objet, à l'école, d'une exclusion du fait de leur origine sociale. Dans les pays européens de l'OCDE, par exemple, un enfant sur dix ne dispose pas d'un minimum de vêtements nécessaires et peut ainsi faire l'objet d'une discrimination, d'une exclusion ou d'un harcèlement tant de la part de ses camarades que du personnel de l'établissement scolaire<sup>39</sup>. Un projet de recherche-action participative portant sur l'éducation en Belgique a révélé que la honte vécue par les enfants en situation de pauvreté constituait l'un des principaux obstacles à la réussite de leur scolarité<sup>40</sup>. La stigmatisation, les étiquettes et les préjugés concernant les enfants en situation de pauvreté ont également été identifiés comme des facteurs d'échec lors des dialogues organisés avec les familles démunies dans le cadre de la préparation du présent rapport.

20. Troisièmement, les enfants issus de milieux socio-économiques plus favorisés ont tendance à être mieux préparés à l'éducation formelle, tant en termes de capacités cognitives que de comportement social. Lorsque les enfants issus de familles pauvres ont des difficultés d'apprentissage, celles-ci apparaissent souvent avant même qu'ils ne soient inscrits à l'école. Il s'ensuit que, dans presque tous les pays, les antécédents familiaux des élèves (niveau d'instruction des parents, statut socio-économique, conditions de vie à la maison) demeurent les indicateurs de réussite scolaire les plus importants : en France par exemple, les résultats aux tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves en sciences ont révélé une différence de 115 points

<sup>34</sup> Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne, « Benefits of extracurricular activities for children : a focus on social inclusion and children from disadvantaged and vulnerable backgrounds », note de recherche, juin 2021

<sup>35</sup> OCDE, *Changing the Odds for Vulnerable Children: Building Opportunities and Resilience* (Paris, 2019).

<sup>36</sup> Banque mondiale, *Des progrès satisfaisants?*, p. 27 (voir note de bas de page n° 2). Miles Corak, « Income inequality, equality of opportunity, and intergenerational mobility », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 27, n° 3 (juin 2013), pages 79 à 102, p. 86.

<sup>37</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 : Inclusion et éducation – Tous, sans exception, (Paris, 2020), pages 321 à 323.

<sup>38</sup> OCDE, *Regards sur l'éducation* (Paris, 2020).

<sup>39</sup> OCDE, *Changing the Odds*, p. 61 (voir note de bas de page n° 35).

<sup>40</sup> ATD Quart Monde, *Nos ambitions pour l'école* (Bruxelles, 2017), p. 12.

entre les élèves les plus riches et les plus pauvres, ce qui équivaut à environ trois années de scolarité<sup>41</sup>.

21. Si les évaluations des résultats scolaires pénalisent souvent les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés<sup>42</sup>, les écarts qui séparent les résultats scolaires entre les enfants issus de familles aisées et ceux issus de milieux modestes restent constants à mesure que les enfants grandissent<sup>43</sup>. Ce différentiel injuste s'explique notamment par le fait que le temps passé à l'école procure moins de bienfaits aux enfants issus de familles à faible revenu qu'à leurs camarades plus aisés – un phénomène considérablement accentué lorsque l'enseignement est de mauvaise qualité<sup>44</sup>. À l'échelle mondiale, 125 millions d'enfants ne maîtrisent pas les rudiments de la lecture, de l'écriture ou du calcul, même après quatre années d'études, le manque de compétences de base étant plus criant chez les enfants issus de familles pauvres<sup>45</sup>. Il a également été constaté que dans sept pays d'Afrique subsaharienne, les élèves ne recevaient qu'un peu moins de trois heures d'enseignement par jour, soit la moitié des heures prévues, et qu'une grande partie des enseignants n'étaient pas correctement formés dans les disciplines qu'ils enseignaient<sup>46</sup>.

22. La qualité de l'enseignement – ou son ressenti – peut également décourager enfants et parents au point de les détourner de l'éducation formelle. La conviction que l'école est une perte de temps et/ou d'argent est un argument de poids lorsque les parents hésitent entre envoyer leurs enfants à l'école ou au travail. Compte tenu des difficultés auxquelles ils sont confrontés et de l'importance des coûts d'opportunité dans les cas où les enfants pourraient travailler pour subvenir aux besoins de leur famille, les parents pauvres qui considèrent l'éducation offerte comme étant de piètre qualité sont moins enclins à maintenir leurs enfants à l'école<sup>47</sup>. Alors que le travail des enfants avait diminué entre 2000 et 2016 (94 millions de moins), il est reparti à la hausse pour atteindre au total le chiffre de 160 millions en 2020, avec une forte hausse due à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)<sup>48</sup>. Bien qu'environ deux tiers des enfants qui travaillent soient, dans le même temps, inscrits à l'école, ils sont plus susceptibles que d'autres d'arrêter prématurément leur scolarité et d'obtenir de mauvais résultats aux tests<sup>49</sup>.

23. Enfin, le niveau d'instruction des parents a un impact significatif sur les bénéfices que les enfants peuvent retirer de l'éducation : on s'est aperçu que, dans des pays comme la France, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à niveau de qualification égal, les enfants de familles faiblement instruites gagnaient 20 % de moins que ceux dont les parents

<sup>41</sup> Banque mondiale, *Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation*, p. 78 (voir note de bas de page n° 31).

<sup>42</sup> UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*, 2020, p. 221 (voir note de bas de page n° 37).

<sup>43</sup> John Ermisch, Markus Jäntti et Timothy M. Smeeding, eds, *From Parents to Children: The Intergenerational Transmission of Advantage* (New York, Russell Sage Foundation 2012), p. 465, p. 468.

<sup>44</sup> OCDE, *Tous concernés : pourquoi moins d'inégalité profite à tous* (Paris, 2015), p. 27.

<sup>45</sup> Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation* (Washington, 2018), p. 78.

<sup>46</sup> Tessa Bold et autres, « What do teachers know and do? Does it matter? Evidence from primary schools in Africa », Document de travail n° 7956 (Washington, Banque mondiale, 2017).

<sup>47</sup> Banque mondiale, *Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation*, p. 8 (voir note de bas de page n° 31).

<sup>48</sup> Organisation internationale du Travail (OIT) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Travail des enfants : estimations mondiales 2020, tendances et le chemin à suivre* (Genève, OIT) ; New York, UNICEF, 2021), p. 8.

<sup>49</sup> OCDE, *Child Labour: Causes, Consequences and Policies to Tackle It* (Paris, 2019), p. 8.

avaient un niveau d'instruction élevé<sup>50</sup>. Il peut s'agir là d'un frein important à l'éducation : pourquoi s'efforcer d'obtenir de bons résultats à l'école si l'on n'en est pas récompensé dans le monde du travail ?

24. La réussite scolaire des enfants dépend du statut socio-économique de leurs parents, et les disparités entre ceux qui se trouvent en haut et ceux qui sont en bas de l'échelle n'ont cessé de se creuser. Une étude qui a porté sur 100 pays et environ 5,8 millions d'étudiants a révélé que les écarts s'étaient accrus entre 1964 et 2015 selon la profession des parents (+ 55 %), leur niveau d'instruction (+ 50 %) et la présence de livres dans le foyer (+ 40 %) ; le statut socio-économique et le capital culturel (pour lequel la présence de livres est un bon indicateur) des familles des étudiants jouent un rôle de plus en plus déterminant. En outre, le fossé est devenu plus profond entre le milieu et le bas de l'échelle salariale qu'entre le milieu et le haut de l'échelle, et il apparaît que ce sont en particulier les chances de réussite scolaire des enfants issus de familles à faible revenu qui ont diminué<sup>51</sup>.

## 2. Éducation et protection de la petite enfance

25. Les difficultés rencontrées au cours des premières années de la vie pouvant avoir des répercussions importantes dans la vie adulte, il est essentiel d'améliorer l'éducation et la protection de la petite enfance pour briser le cycle de la pauvreté. En effet, si le stress que génère la pauvreté dans une famille peut gravement affecter les enfants, notamment le développement de leur cerveau, ces conséquences ne sont pas inévitables et peuvent être inversées : les programmes qui favorisent l'investissement des parents et la santé relationnelle peuvent atténuer efficacement le stress chronique dû à la pauvreté<sup>52</sup>. Le rôle des parents pendant la petite enfance est crucial et ne doit pas être perturbé par des difficultés socio-économiques, d'où la nécessité prioritaire de leur apporter un soutien.

26. Le fait de lire des livres aux enfants et de parler avec eux constitue un facteur déterminant pour l'acquisition de compétences verbales<sup>53</sup> et est une source de stimulation essentielle pour leur développement<sup>54</sup>. Or, les préoccupations liées à la pauvreté consomment des ressources mentales et en laissent moins pour d'autres tâches, telles que de réels échanges avec les enfants<sup>55</sup>. Là aussi, les relations parents-enfants qui font la part belle à la communication verbale s'observent davantage dans les familles aisées que dans celles à faible revenu, et plus encore dans les familles monoparentales, où les parents manquent de temps, ont un niveau d'instruction plus faible et sont en proie au stress que génère l'insécurité économique, ce qui les rend souvent moins disponibles<sup>56</sup>. Au Paraguay par exemple, 90 % des enfants des 20 % des ménages les plus riches bénéficient d'interactions stimulantes avec un adulte, contre seulement 40 % des enfants des 20 % les plus pauvres<sup>57</sup>. Aux États-Unis, les enfants de cadres ou membres de professions libérales ont un vocabulaire au moins

<sup>50</sup> John Jerrim et Lindsey Macmillan, « Income inequality, intergenerational mobility, and the Great Gatsby curve: is education the key? », *Social Forces*, vol. 94, n° 2, (décembre 2015), pages 505 à 533.

<sup>51</sup> Anna K. Chmielewski, « The global increase in the socioeconomic achievement gap, 1964 to 2015 », *American Sociological Review*, vol. 84, n° 3 (juin 2019), pages 517 à 544.

<sup>52</sup> Kandyce Larson et autres, « Cognitive ability at kindergarten entry and socioeconomic status », *Pediatrics*, vol. 135, n° 2 (février 2015).

<sup>53</sup> Meredith L. Rowe, « Understanding socioeconomic differences in parents' speech to children », *Child Development Perspectives*, vol. 12, n° 2 (novembre 2017), pages 122 à 127

<sup>54</sup> James J. Heckman, « Skill formation and the economics of investing in disadvantaged children », *Science*, vol. 312, n° 5782 (juin 2006), pages 1900 à 1902.

<sup>55</sup> Anandi Mani et autres, « Poverty impedes cognitive function », *Science*, vol. 341, n° 6149 (août 2013), pages 976 à 980.

<sup>56</sup> OCDE, *Changing the Odds*, p. 61 (voir note de bas de page n° 35).

<sup>57</sup> UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*, 2020, p. 232 (voir note de bas de page n° 37).

deux fois plus fourni que celui des enfants de familles pauvres<sup>58</sup>. Ces enfants ont également accès à une plus grande diversité d'expériences formatrices : aux États-Unis, de la naissance à l'âge de 6 ans, les enfants issus de familles à faible revenu passent près de 1 300 heures de moins dans de nouveaux environnements et consacrent 400 heures de moins à des activités éducatives que les enfants de familles à revenu élevé<sup>59</sup>.

27. Les mesures mises en place au niveau de la petite enfance contribuent très efficacement à combler l'écart entre les enfants défavorisés et ceux qui sont plus fortunés, beaucoup plus que ne le font les efforts déployés plus tard dans la vie. Une étude a montré que seules les interventions effectuées avant l'âge de 3 ans permettent d'améliorer durablement le quotient intellectuel des enfants<sup>60</sup>. S'appuyant sur ces données, les participantes et les participants aux dialogues latino-américains ont demandé que des initiatives en ce sens soient proposées aux familles en situation de pauvreté afin que les jeunes enfants puissent être pris en charge pendant que leurs parents travaillent. L'existence de structures de garde d'enfants abordables et facilement accessibles offre aussi de bien meilleures perspectives d'emploi aux femmes et, partant, favorise la capacité des ménages à améliorer leur niveau de vie et à s'investir dans l'éducation de leurs enfants.

### 3. Emploi

28. Trouver un emploi décent qui procure un salaire minimal permettant aux travailleurs de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille est généralement le meilleur moyen de sortir de la pauvreté. Toutefois, les possibilités d'emploi peuvent se révéler insuffisantes, même si l'on possède les diplômes et compétences nécessaires<sup>61</sup>. Si l'on a le sentiment qu'elle ne débouche pas sur de meilleures opportunités d'emploi, la scolarité peut être une importante source de frustration, ce qui, à terme, peut avoir pour effet de briser l'envie de s'investir dans l'acquisition de qualifications. En outre, même l'embellie générale du marché du travail peut ne pas profiter autant aux couches défavorisées sur le plan socio-économique qu'à d'autres pans de la population : selon certaines estimations, les écarts de revenus perçus tout au long de la vie entre les individus tiennent, pour 50 % au moins, à des facteurs définis avant l'âge de 18 ans<sup>62</sup> et présents en réalité, pour la plupart, dès l'âge de 5 ans<sup>63</sup>.

29. Première observation, tous les emplois ne sont pas des emplois décents. En raison de leurs niveaux d'instruction et de qualification souvent plus faibles, les personnes en situation de pauvreté courent plus de risques de le rester même lorsqu'elles ont un emploi, qu'il soit formel ou informel. La plupart des populations pauvres des pays à faible revenu ont un emploi, mais leur travail ne leur permet pas de dépasser le seuil de pauvreté<sup>64</sup>. À l'échelle mondiale, on estime que 327 millions

<sup>58</sup> James J. Heckman et Stefano Mosso, *The Economics of Human Development and Social Mobility*, document de travail n° 19925 du National Bureau of Economic Research (Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 2014), p. 8.

<sup>59</sup> Meredith Phillips, « Parenting, time use, and disparities in academic outcomes », in Duncan et Murnane, éd., *Whither Opportunity?* (voir note de bas de page n° 33), p. 217 et p. 221.

<sup>60</sup> Heckman et Mosso, *The Economics of Human Development* (voir note de bas de page n° 58).

<sup>61</sup> Banque mondiale, *Fair Progress?*, p. 144 (voir note de bas de page n° 2).

<sup>62</sup> Heckman et Mosso, *The Economics of Human Development*, p. 3 (voir note de bas de page n° 58).

<sup>63</sup> James J. Heckman, *Schools, Skills, and Synapses*, Document de travail du National Bureau of Economic Research n° 14064 (Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 2008), p. 12.

<sup>64</sup> [A/60/314](#), par. 9.

de salariés (dont 152 millions de femmes) sont rémunérés au salaire minimum horaire, voire moins – ce qui représente 19 % de l'ensemble des salariés<sup>65</sup>.

30. Même lorsqu'ils perçoivent un salaire minimum, les travailleurs à faible revenu peuvent tomber dans la précarité au motif qu'ils sont contraints de travailler dans l'illégalité, ont été dépossédés de leurs salaires ou n'ont pas obtenu le versement de rémunérations qui leur étaient dues. Ce problème a été confirmé par des personnes vivant en situation de pauvreté en Afrique et en Amérique latine qui, dans le cadre de l'établissement du présent rapport, ont fait part de leurs expériences en la matière : paiement incomplet des salaires, application de frais imprévus ou tromperie dans les relations avec l'employeur. Parfois aussi, les travailleuses et les travailleurs à faible revenu craignent que le fait d'être syndiqué ne leur fasse perdre leur emploi. Il en résulte une baisse du taux de syndicalisation et, par conséquent, une stagnation des salaires et une dégradation des conditions de travail.

31. Deuxièmement, même dans les pays où le taux d'emploi informel est relativement peu élevé, celles et ceux qui sont en situation de pauvreté ont du mal à décrocher un emploi en raison des obstacles à l'entrée sur le marché du travail. Cela s'explique en partie par l'importance des liens sociaux : les amis, la famille et les connaissances jouent un rôle non négligeable pour aider ces personnes à trouver des possibilités d'emploi et à les saisir<sup>66</sup>. Aux États-Unis, sept offres d'emploi sur dix ne sont pas publiées sur les sites de recrutement publics et huit sur dix sont pourvus *via* des réseaux professionnels et par relations personnelles<sup>67</sup>. En France, 41 % des offres d'emploi ont trouvé preneur en 2020 grâce au « marché invisible de l'emploi »<sup>68</sup>.

32. Troisièmement, la « fenêtre des aspirations » peut entrer en ligne de compte : pour des enfants confrontés à des difficultés socio-économiques, il peut être difficile d'imaginer une vie sans le fardeau de la pauvreté<sup>69</sup>. La moitié des enfants dont les parents sont des cadres le deviennent eux-mêmes ; en revanche, moins d'un quart des enfants de travailleurs manuels ont une chance d'accéder à cette catégorie socio-professionnelle. Aux États-Unis et en Allemagne, près de la moitié des hommes dont le père est fortuné se situent eux-mêmes dans le quartile de revenus supérieur<sup>70</sup>. Au Canada, près de sept hommes sur dix nés de pères appartenant à la catégorie des 1 % de ceux qui perçoivent les plus hauts revenus occupaient un emploi dans une entreprise où leur père avait également travaillé ; au Danemark, ils étaient un peu plus de la moitié dans ce cas<sup>71</sup>.

33. Ces chiffres donnent à penser que la perpétuation de la pauvreté ne s'explique pas seulement par la pauvreté monétaire, ni même par les difficultés qui y sont généralement (mais pas nécessairement) associées comme un accès insuffisant aux soins de santé, à une alimentation correcte, au logement ou à l'éducation. Ce sont les inégalités elles-mêmes qui y contribuent.

<sup>65</sup> BIT, *Rapport mondial sur les salaires 2020-21 – Salaires et salaire minimum au temps du COVID-19* (Genève, 2020), pages 16 et 17.

<sup>66</sup> Linda Datcher Loury, « Some contacts are more equal than others: informal networks, job tenure, and wages », *Journal of Labor Economics*, vol. 24, n° 2 (février 2006), pages 299 à 318, p. 299.

<sup>67</sup> Wendy Kaufman, « A successful job search: it's all about networking », National Public Radio, 3 février 2011 Consultable à l'adresse <https://www.npr.org/2011/02/08/133474431/a-successful-job-search-its-all-about-networking> Voir également Mark Granovetter, *Getting a Job: A Study of Contacts and Careers*, 2<sup>e</sup> édition (Chicago, University of Chicago Press, 1995).

<sup>68</sup> Randstad, « Étude Randstad SmartData sur le marché de l'emploi », 17 février 2021.

<sup>69</sup> Arjun Appadurai, « The capacity to aspire: culture and the terms of recognition », in Vijayendra Rao et Michael Walton, eds., *Culture and Public Action* (Stanford, Californie, Stanford University Press), Washington, Banque mondiale, 2002.

<sup>70</sup> OCDE, *L'ascenseur social en panne*, p. 186 et p. 15 (voir note de bas de page n° 1).

<sup>71</sup> Miles Corak et Patrizio Piraino, « The intergenerational transmission of employers », *Journal of Labor Economics*, vol. 29, n° 1 (2011), pages 37 à 68.

### III. Inégalités et perpétuation de la pauvreté

34. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 considère qu'une croissance économique soutenue, inclusive et durable n'est possible que si la richesse est partagée et si l'on s'attaque aux inégalités de revenus : les objectifs de développement durable prévoient donc de réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (objectif 10), et l'engagement a été pris d'assurer une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national<sup>72</sup>. Loin de décourager la croissance, la réduction des inégalités et la redistribution des richesses la favorisent. De surcroît, elles participent à la lutte contre la pauvreté et font baisser la tension entre, d'une part, la croissance en tant que levier à même de combattre la pauvreté et, d'autre part, la nécessité de rester dans les limites de la capacité de notre planète<sup>73</sup>. Plus large sera la redistribution des fruits de la croissance au sein de la société, moins la croissance nécessaire pour réduire la pauvreté sera importante<sup>74</sup>. Les sociétés plus égalitaires sont également mieux armées pour faire face à un certain nombre de problèmes qui touchent à la santé, à l'éducation et à la violence<sup>75</sup>.

35. Dans les années 80, la part des revenus que concentrent les plus aisés s'est néanmoins accrue au niveau mondial, restreignant celle des plus pauvres. Depuis 1980, la moitié des revenus perçus dans le monde est entre les mains des 10 % les plus riches. La proportion des revenus de celles et ceux qui font partie des 1 % les plus fortunés a en fait continué à augmenter, passant de 16 % en 1980 à 22 % en 2000, tandis que celle des 50 % les plus pauvres a stagné autour de 9 %<sup>76</sup>. Le rythme de progression des revenus est lui aussi inégal : dans les trois quarts des États Membres de l'OCDE, les revenus des 10 % de ménages les plus riches ont augmenté plus rapidement que ceux des 10 % les plus pauvres<sup>77</sup>.

36. Cette répartition inégale des revenus se retrouve également dans certains pays. Si la part des revenus que perçoivent les 10 % des plus riches a légèrement diminué en Asie, elle n'a été ramenée que de 57,5 % à 50,6 %, tandis qu'en Europe, elle a augmenté, passant de 30,7 % à 35,9 %<sup>78</sup>. En Fédération de Russie, les 1 % les plus fortunés ont gagné en moyenne 20 % du revenu national en 2019, soit 50 fois plus que les 50 % les plus pauvres<sup>79</sup>. En Chine, les 1 % les plus riches, qui concentraient 8 % du revenu national en 1990, en détenaient 14 % en 2019 ; en Inde, ce pourcentage

<sup>72</sup> Résolution 70/1, par. 27.

<sup>73</sup> François Bourguignon, « Partager les richesses », *Finance & Développement*, vol. 55, n° 1 (mars 2018) ; voir également OCDE, *Tous concernés*, p. 69 (voir note de bas de page n° 44). Era Dabla-Norris et autres, « Causes and consequences of income inequality : A global perspective », note de discussion des services du FMI 15/13 (juin 2015), par. 8 (qui conclut qu'une augmentation de 1 % de la part des revenus détenue par les 20 % les plus pauvres entraîne une croissance du PIB de 0,38 %, tandis que l'augmentation de la part des revenus des 20 % les plus riches fait reculer le PIB de 0,08 %).

<sup>74</sup> A/75/181.

<sup>75</sup> Richard G. Wilkinson et Kate E. Pickett, « The enemy between us: The psychological and social costs of inequality », *European Journal of Social Psychology*, vol. 47, n° 1 (février 2017), pages 11 à 24.

<sup>76</sup> World Inequality Database, estimations du revenu avant impôt de la population âgée de plus de 20 ans. Consultable à l'adresse [https://wid.world/share/#0/countries/series/sptinc\\_p90p100\\_z/WO;QB;QD;XL;QE/last/eu/k/p/annuel/s/false/28.9715/70/courbe/false/pays](https://wid.world/share/#0/countries/series/sptinc_p90p100_z/WO;QB;QD;XL;QE/last/eu/k/p/annuel/s/false/28.9715/70/courbe/false/pays).

<sup>77</sup> Federico Cingano, « Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 163 (2014), par. 7.

<sup>78</sup> World Inequality Database (voir note de bas de page n° 76).

<sup>79</sup> Theresa Neef, « What's new about income inequality in Russia (1980-2019)? Trends in comparison to Eastern Europe », World Inequality Lab – Issue Brief 2020/05 (novembre 2020).

est passé de 11 % en 1990 à 21 % en 2019<sup>80</sup>. En Amérique latine et au Moyen-Orient, les régions les plus inégalitaires de la planète, les 10 % les plus fortunés ont gagné respectivement 54 % et 56 % du revenu national moyen<sup>81</sup>. L’Afrique, quant à elle, affichait des niveaux d’inégalité similaires, les 10 % les plus riches s’appropriant la moitié du revenu national<sup>82</sup>.

37. Les inégalités de richesse sont encore plus marquées que les inégalités de revenu et se sont creusées plus rapidement. Dans les pays de l’OCDE, elles sont en moyenne deux fois plus importantes : les 10 % les plus riches détiennent 52 % de la richesse nette totale, tandis que les 10 % qui perçoivent les revenus les plus élevés concentrent 24 % du revenu total. De leur côté, les 60 % les moins riches ne possèdent qu’un peu plus de 12 % de la richesse totale, et plus d’un tiers de celles et ceux dont les revenus sont supérieurs au seuil de pauvreté dans les pays de l’OCDE ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour faire face à une perte soudaine de revenus, par exemple en cas de chômage, de séparation ou de maladie<sup>83</sup>. Aux États-Unis, en 2019, un tiers des ménages avec enfants étaient en situation de pauvreté en valeur nette (c.-à-d. que leurs actifs, déduction faite de l’ensemble de leurs dettes, sont inférieurs au seuil de pauvreté défini au niveau fédéral), soit trois fois plus nombreux que ceux qui se trouvaient en situation de pauvreté en termes de revenu<sup>84</sup>. En fait, on observe, depuis 1970, une augmentation générale du patrimoine privé net, qui est passé de 200-350 % du revenu national dans la plupart des pays riches en 1970 à 400-700 % en 2018, tendance qui n’a pratiquement pas été infléchie par les crises financières ; à l’inverse, le patrimoine public net a diminué dans presque tous les pays depuis les années 80<sup>85</sup>.

38. Les inégalités sont à la fois encouragées et soutenues par une conception dépassée, et désormais remise en cause, de la « méritocratie ». La réussite économique reste parfois considérée comme le résultat des efforts et des compétences d’un individu – une conviction particulièrement répandue dans les pays hautement inégalitaires<sup>86</sup> et entretenue en particulier, comme on pourrait s’en douter, par celles et ceux qui perçoivent des revenus élevés<sup>87</sup>. Lorsque les inégalités sont plus marquées, les plus riches ont tendance à considérer les personnes pauvres comme étant moins « méritantes », d’où leur situation socio-économique, et donc à justifier les inégalités par une différence de mérite<sup>88</sup>. Ce raisonnement revient à considérer la pauvreté comme étant essentiellement due à des problèmes personnels et à accuser les

<sup>80</sup> Li Yang, « What’s new about income inequality data in Asia? », World Inequality Lab – Issue Brief 2020-08 (novembre 2020).

<sup>81</sup> Rowaida Moshrif, « Income Inequality in the Middle East », World Inequality Lab – Issue Brief 2020-06 (novembre 2020).

<sup>82</sup> Anne-Sophie Robilliard, « What’s New about Income Inequality Data in Africa? », World Inequality Lab – Issue Brief 2020-3 (novembre 2020).

<sup>83</sup> Carlotta Balestra et Richard Tonkin, « Inequalities in household wealth across OECD countries », document de travail sur les statistiques de l’OCDE (juin 2018), pages 4 et 7.

<sup>84</sup> Christina Gibson-Davis, Lisa A. Keister et Lisa A. Gennetian, « Net worth poverty in child households by race and ethnicity, 1989-2019 », *Journal of Marriage and Family*, vol. 83, n° 3 (juin 2021), pages 667 à 682.

<sup>85</sup> Facundo Alvaredo et autres, *Rapport sur les inégalités mondiales 2018* (World Inequality Lab, 2018), p. 15.

<sup>86</sup> Jonathan J. B. Mijis, « The paradox of inequality: income inequality and belief in meritocracy go hand in hand », *Socio-Economic Review*, vol. 19, n° 1 (janvier 2021), pages 7 à 35.

<sup>87</sup> Karlijn L. A. Roex, Tim Huijts et Inge Sieben « Attitudes towards income inequality: “Winners” versus “losers” of the perceived meritocracy », *Acta Sociologica*, vol. 62, n° 1 (février 2019), pages 47 à 63.

<sup>88</sup> Nicholas Heiserman et Brent Simpson, « Higher inequality increases the gap in the perceived merit of the rich and poor », *Social Psychology Quarterly*, vol. 80, n° 3 (septembre 2017), pages 243 à 253.

personnes démunies de se trouver dans une telle situation<sup>89</sup>. La « méritocratie » atténue l'empathie à l'égard des groupes concernés et fait apparaître l'inégalité comme un phénomène inévitable, voire, dans une certaine mesure, souhaitable – un moyen d'attiser la soif de réussite<sup>90</sup>.

39. La pauvreté ne résulte cependant pas de la paresse, d'un manque de maîtrise de soi ou d'un défaut de prévoyance : elle puise sa source dans des facteurs structurels tels qu'un chômage élevé, la stagnation des salaires et la discrimination<sup>91</sup>. Les inégalités ne contribuent pas à stimuler la réussite ; elles font au contraire régresser la mobilité sociale<sup>92</sup>, en partie parce qu'elles empêchent les personnes en situation de pauvreté d'investir dans le capital humain, et parce que la réussite dans la vie dépend de l'accès à des ressources, tant monétaires que non monétaires, que les couches plus aisées de la société ont moins de mal à mobiliser.

40. Les pays où les inégalités sont les plus fortes sont bien souvent ceux où l'on transmet aux enfants aussi bien les avantages que les difficultés économiques – ce que l'on appelle la « courbe de Gatsby le Magnifique ». Ainsi, dans les pays de l'OCDE, le lien entre la situation économique des parents et la rémunération perçue par leurs enfants à l'âge adulte est le plus faible au Danemark, en Finlande et en Norvège, et le plus fort en Italie, au Royaume-Uni et aux États-Unis (où la probabilité que les enfants de familles appartenant aux déciles de revenus supérieurs et inférieurs soient dans la même situation socio-économique que leurs parents est beaucoup plus grande) ; ce lien est encore plus fort dans les pays à faible revenu<sup>93</sup>. En Afrique, la mobilité au niveau des études accomplies et de la profession exercée est plus marquée dans les pays où les inégalités de revenus sont moins importantes, comme le Ghana et l'Ouganda, que dans les pays où elles sont plus fortes, tels que la Côte d'Ivoire, la Guinée et Madagascar<sup>94</sup>. Cette corrélation entre inégalité et stratification sociale tient également si l'on mesure aussi les inégalités de développement humain au lieu de s'en tenir aux seules inégalités de revenu<sup>95</sup>.

41. Tout comme les inégalités de revenu, les inégalités de richesse constituent un facteur majeur de perpétuation de la pauvreté<sup>96</sup> : une comparaison entre plusieurs pays a montré que les écarts en termes de mobilité intergénérationnelle s'expliquaient davantage par la richesse des parents que par leurs revenus, et que cela avait d'importantes répercussions sur les chances de réussite des enfants<sup>97</sup>. En effet, la richesse qu'un individu peut mobiliser accroît considérablement sa capacité à saisir les opportunités. L'accès à la richesse améliore les possibilités de pousser plus loin les études, de s'impliquer dans des activités familiales lucratives et d'investir dans de nouveaux projets (fussent-ils risqués) : si la richesse, au même titre que le revenu, permet d'acheter la réussite scolaire grâce à un meilleur accès aux livres, à des cours

<sup>89</sup> Robert Walker, *The Shame of Poverty* (Oxford, Oxford University Press, 2014), pages 132 à 156.

<sup>90</sup> Hannah B. Waldfogel et autres, « Ideology selectively shapes attention to inequality », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 118, n° 14 (avril 2021).

<sup>91</sup> Paul K. Piff et autres, « Shifting attributions for poverty motivates opposition to inequality and enhances egalitarianism », *Nature Human Behavior*, vol. 4, n° 5 (mai 2020), pages 496 à 505.

<sup>92</sup> OCDE, *Tous concernés*, p. 27 (voir note de bas de page n° 44).

<sup>93</sup> Corak, « Income inequality, equality of opportunity, and intergenerational mobility », pages 81 et 82 (voir note de bas de page n° 36).

<sup>94</sup> Thomas Bossuroy et Denis Cogneau, « Social mobility in five African countries », *The Review of Income and Wealth*, vol. 59, n° S1 (octobre 2013), pages s84 à s110.

<sup>95</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain* (New York, 2019), p. 74.

<sup>96</sup> Juan C. Palomino, Gustavo A. Marrero et Juan Gabriel Rodríguez, « One size doesn't fit all: a quantile analysis of intergenerational income mobility in the U.S. (1980-2010) », *Journal of Economic Inequality*, vol. 16, n° 3 (septembre 2018), pages 347 à 367.

<sup>97</sup> Timothy M. Smeeding, Robert Erikson et Markus Jäntti, éd., *Persistence, Privilege, and Parenting* (New York, Russell Sage Foundation, 2011), p. 123.



de soutien et à des établissements scolaires privés, elle offre aussi un niveau de sécurité permettant aux enfants de familles aisées de se concentrer sur les difficultés scolaires propres aux études supérieures plutôt que sur les difficultés financières<sup>98</sup>. Les plus fortunés sont en outre davantage à même d'exploiter les failles du système fiscal pour réduire leurs impôts ou tenter d'y échapper, et peuvent utiliser leur patrimoine pour accroître leur influence politique, et opter ainsi pour ce que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement appelle le « capitalisme de rente », qui permet aux agents économiques occupant une place prépondérante d'accaparer le pouvoir de l'État pour renforcer encore leur position dominante<sup>99</sup>.

42. La multiplication des transferts de patrimoine entre les générations, tels que les héritages et les donations, explique pour beaucoup la concentration des richesses<sup>100</sup>. En Europe et aux États-Unis, la part des fortunes transmises par héritage est passée de 30-40 % entre 1950 et 1980 à 50-60 % depuis 2010<sup>101</sup>. La probabilité de recevoir un héritage ou une donation augmente avec le niveau de richesse ; en Allemagne et aux États-Unis, près de 18 % des sommes totales ainsi transmises vont entre les mains des 1 % les plus riches, tandis que la part revenant aux 25 % les plus pauvres est très faible<sup>102</sup>. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la valeur des héritages et donations reçus par les ménages appartenant aux 20 % les plus fortunés représente en moyenne 72 % de la richesse nette moyenne de l'ensemble des ménages, tandis que pour les 20 % de ménages les moins riches, cette valeur est inférieure à 1,5 %<sup>103</sup>.

## IV. Briser le cercle vicieux de la pauvreté

### A. Investir dans le secteur de la petite enfance

43. Les enfants nés dans la pauvreté sont privés du droit à l'égalité des chances et les niveaux élevés d'inégalité se traduisent par une faible mobilité sociale. Ces enfants ne sont cependant pas condamnés à l'échec. Le stress subi par les familles vivant dans la pauvreté peut, par divers mécanismes physiologiques, avoir des répercussions à long terme sur les enfants. Ces répercussions peuvent toutefois être largement amorties grâce au soutien des parents. En outre, les enfants nés dans des familles à faible revenu peuvent développer des compétences et acquérir des aptitudes qui leur permettront plus tard de faire face aux difficultés de l'existence ; ces capacités acquises par l'expérience méritent d'être davantage reconnues et valorisées<sup>104</sup>.

44. L'aide apportée aux familles pendant la petite enfance peut également contribuer de manière significative à faire reculer la pauvreté des enfants. Elle accroît les chances qu'ils ont d'améliorer leurs moyens de subsistance une fois parvenus à l'âge adulte,

<sup>98</sup> Breno Braga et autres, « Wealth inequality is a barrier to education and social mobility », Urban Institute (avril 2017).

<sup>99</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Rapport sur le commerce et le développement, 2017 : Au-delà de l'austérité – Vers une nouvelle donne mondiale (New York et Genève, 2017), p. 139.

<sup>100</sup> Laura Feiveson et John Sabelhaus, « How does intergenerational wealth transmission affect wealth concentration ? », Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale (1<sup>er</sup> juin 2018).

<sup>101</sup> Facundo Alvaredo, Bertrand Garbinti et Thomas Piketty, « On the share of inheritance in aggregate wealth: Europe and the United States, 1900-2010 », *Economica*, vol. 84, n° 334 (avril 2017), pages 239 à 260 et p. 239.

<sup>102</sup> Brian Nolan et autres, « The Wealth of Families: The Intergenerational Transmission of Wealth in Britain in Comparative Perspective », Nuffield Foundation Report (2020), p. 51.

<sup>103</sup> OCDE, L'ascenseur social en panne, p. 206 (voir note de bas de page n° 1).

<sup>104</sup> Rachel Bray et autres, *Les dimensions cachées de la pauvreté* (Montreuil, Les éditions Quart Monde, 2019).

ce qui permet de renforcer la cohésion sociale. Les prestations de maternité, par exemple, donnent aux parents la possibilité de passer plus de temps avec l'enfant, ce qui se traduit par une baisse de 2 % du taux d'abandon prématuré des études dans l'enseignement secondaire et par une hausse de 5 % des salaires perçus à l'âge de 30 ans<sup>105</sup>. Les allocations familiales universelles se sont révélées efficaces à cet égard, notamment en réduisant les risques de non-inclusion et de stigmatisation associés au fait de percevoir des prestations sociales<sup>106</sup>. Les programmes d'action positive, qui ont notamment pour but de mettre fin à la ségrégation des quartiers en déplaçant les familles à faible revenu vers des zones plus résidentielles (tout en veillant à ne pas perturber les réseaux de solidarité existants ou à en créer de nouveaux)<sup>107</sup> ou d'encourager l'accès à l'enseignement supérieur<sup>108</sup>, peuvent également contribuer à en finir avec une forme de désavantages qui se succèdent de générations en générations. Ils permettent également d'éviter que les enfants qui grandissent dans des quartiers défavorisés continuent d'y vivre à l'âge adulte. Si la pauvreté peut priver les enfants de chances égales dans la vie, le fait d'intervenir à différents stades de l'existence peut leur permettre de faire face à ses conséquences.

45. Les interventions effectuées durant la petite enfance sont celles qui ont le plus de chances d'être efficaces. Elles se heurtent toutefois à deux obstacles majeurs. Tout d'abord, même lorsque des programmes publics d'aide sociale ont été mis en place en faveur des familles à faible revenu, ces familles – et en particulier les familles monoparentales – sont parfois mal informées à leur sujet ou ne sont pas en mesure de réclamer l'aide à laquelle elles peuvent en théorie prétendre<sup>109</sup>. C'est pourquoi l'organisation de visites à domicile visant à donner aux futurs parents et aux familles ayant de jeunes enfants des informations, des ressources ainsi qu'une aide peut constituer un bon moyen de surmonter les obstacles et d'améliorer le taux de recours aux prestations<sup>110</sup>. Pour coûteux qu'ils soient à court terme, ces programmes de visites à domicile ont des effets positifs à moyen et long terme très importants et contribuent notamment à améliorer les perspectives d'emploi des enfants et à réduire la nécessité pour les familles de recourir à l'aide sociale<sup>111</sup>.

46. Deuxièmement, ainsi qu'il ressort des entretiens menés dans le cadre de la préparation du présent rapport, les familles défavorisées se montrent souvent très méfiantes envers les services sociaux, ce qui empêche ces derniers de leur apporter un soutien efficace. Cette attitude s'explique en partie par le fait que ces services sont

<sup>105</sup> Pedro Carneiro, Katrine V. Løken et Kjell G. Salvanes, « A flying start? Maternity leave benefits and long-run outcomes of children », *Journal of Political Economy*, vol. 123, n° 2 (avril 2015), pages 365 à 412.

<sup>106</sup> Save the Children International, *Universal Child Benefits (UCBs): A Foundation to End Child Poverty* (juillet 2020).

<sup>107</sup> Raj Chetty, Nathaniel Hendren et Lawrence F. Katz, « The effect of exposure to better neighborhoods and children: new evidence from the moving to opportunity experiment », *American Economic Review*, vol. 106, n° 4 (avril 2016), pages 855 à 902.

<sup>108</sup> Elise de Vuijst, Maarten van Ham et Reinout Kleinhans, « The moderating effect of higher education on the intergenerational transmission of residing in poverty neighbourhoods », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 49, n° 9 (septembre 2017), pages 2135 à 2154.

<sup>109</sup> Le Rapporteur spécial envisage de mettre sur pied une enquête mondiale sur la non-utilisation des droits afin d'en évaluer les causes et de rechercher des solutions.

<sup>110</sup> Anne Duggan et autres, *Implementation of Evidence-Based Early Childhood Home Visiting: Results from the Mother and Infant Home Visiting Program Evaluation* (Washington, Office of Planning, Research and Evaluation, Département de la santé et des services sociaux des États-Unis, 2018).

<sup>111</sup> Charles Michalopoulos et autres, *Evidence on the Long-Term Effects of Home Visiting Programs: Laying the Groundwork for Long-Term Follow-Up in the Mother and Infant Home Visiting Program Evaluation (MIHOPE)* (Washington, Office of Planning, Research and Evaluation, Département de la santé et des services sociaux des États-Unis, 2017).

de plus en plus tenus d'assurer une mission de contrôle afin d'éviter que les familles n'abusent du système de protection sociale et d'empêcher les pratiques frauduleuses. Elle est également due au fait que, bien que retirer un enfant de sa famille ne doit être qu'une mesure de dernier ressort<sup>112</sup> et que, comme l'a déclaré le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, « [d]es raisons économiques ne sauraient justifier la séparation d'un enfant d'avec ses parents »<sup>113</sup>, les enfants vivant en situation de pauvreté sont particulièrement exposés au risque d'être séparés de leur famille<sup>114</sup>. Ce phénomène est pire encore lorsque les institutions encouragent activement les parents à placer leurs enfants afin de s'assurer qu'ils recevront de la nourriture, une éducation, des soins et un toit<sup>115</sup>.

47. L'amélioration de l'éducation et de la protection de la petite enfance, ainsi que le soutien apporté aux familles défavorisées sont essentiels pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Plutôt que de créer de nouvelles formes de dépendances<sup>116</sup>, le rôle des services sociaux devrait être de nouer avec les parents des partenariats axés sur l'intérêt supérieur de l'enfant et de promouvoir l'autonomie des familles grâce à une aide, une formation et une supervision des parents. Lorsqu'il existe un risque d'abus, de négligence, de violence ou de maltraitance, les services sociaux devraient s'efforcer de trouver des solutions au sein de la famille, qui permettent aux enfants de continuer à y vivre, dans leur communauté, plutôt que de les séparer et de les placer dans un établissement ou une famille d'accueil. L'accès à des services de garderie abordables et de qualité pour les familles à faible revenu est également essentiel pour que les enfants défavorisés soient mieux préparés à la vie scolaire.

## B. Éducation inclusive

48. Les établissements scolaires n'ont souvent pas la possibilité de combler totalement par eux-mêmes les écarts qui existent entre les enfants défavorisés et ceux qui le sont moins en matière d'éducation préscolaire, en particulier lorsque la ségrégation résidentielle entre riches et pauvres est importante. Plus que les ressources dont dispose l'école ou la taille des classes, ce sont l'influence des camarades, l'état d'esprit et les qualifications des enseignants, ainsi que l'accent mis par l'école sur la préparation aux études, qui sont déterminants<sup>117</sup>.

49. En d'autres termes, il faut que le système éducatif soit exempt de ségrégation et ouvert à tous, et qu'il s'efforce positivement d'assurer l'égalité des chances aux enfants défavorisés. Pour être véritablement inclusif, un établissement scolaire se doit de proposer davantage d'activités extrascolaires après les heures de cours, de resserrer

<sup>112</sup> L'article 9 de la Convention relative aux droits de l'enfant dispose que les enfants ont le droit de ne pas être séparés de leurs parents biologiques, à moins que cette séparation ne soit nécessaire dans leur intérêt supérieur.

<sup>113</sup> Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1) (CRC/C/GC/14, 2013), par. 61.

<sup>114</sup> Voir, par exemple, Olga Borzova, « Services sociaux en Europe : législation et pratiques de retrait d'enfants à leur famille dans les États membres du Conseil de l'Europe », Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Rapport, Doc. 13730 (mars 2015), p. 10 ; Samantha Chaitkin et autres, *Towards the Right Care for Children. Orientations for Reforming Alternative Care Systems. Africa, Asia, Latin America* (Commission européenne et SOS Villages d'enfants International, 2017), p. 12.

<sup>115</sup> Joanne Doyle, *Misguided Kindness. Making the Right Decisions For Children in Emergencies* (Londres, Save the Children UK, 2010), p. 5.

<sup>116</sup> Conseil de l'Europe, Recommandation CM/REC(2011)12 du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'enfant et les services sociaux adaptés aux enfants et aux familles (16 novembre 2011). Consultable à l'adresse <https://rm.coe.int/1680083718>.

<sup>117</sup> Robert D. Putnam, *Our Kids. The American Dream in Crisis* (Simon & Schuster, New York, 2015), chap. 4.

les liens entre l'école et la collectivité afin d'améliorer le capital social et l'accès de l'enfant à divers réseaux<sup>118</sup>, de réduire l'importance conférée à la sélection et à l'évaluation des enfants fondées sur les résultats scolaires et valoriser au contraire chaque enfant pour ce qu'il apporte à la classe, et de veiller à ce que les orientations en matière d'apprentissage ne pénalisent pas les enfants issus de familles à faible revenu. Les choix et les aspirations de ces familles devraient être pleinement respectés – plutôt qu'ignorés ou rejetés au nom d'un préjugé couramment répandu selon lequel ces enfants ne peuvent pas réussir dans certaines filières d'études réputées plus exigeantes<sup>119</sup>.

50. Dès lors qu'ils s'efforcent de garantir l'égalité des chances plutôt que de reproduire simplement les inégalités héritées de l'enfance, les établissements scolaires peuvent offrir une seconde chance aux enfants issus de familles en situation de pauvreté. Des systèmes scolaires plus intégrés amènent aussi les élèves issus de milieux plus aisés à adopter un comportement prosocial plus marqué et à les rendre moins enclins à exercer une discrimination à l'encontre de leurs camarades moins fortunés – comme le montre une étude réalisée dans des établissements scolaires élitistes de Delhi après qu'elles eurent reçu l'ordre, en 2007, de réserver 20 % de leurs places aux élèves issus de familles gagnant moins de 2 000 dollars par an environ<sup>120</sup>. La cohésion sociale dans son ensemble s'en trouve considérablement améliorée.

### C. Un revenu minimum pour les jeunes adultes

51. Une troisième chance peut être donnée aux enfants en situation de pauvreté lorsqu'ils entrent dans la vie adulte. Le versement d'un revenu minimum universel entre la fin de l'enseignement secondaire et l'âge de 25 ans peut se révéler particulièrement bénéfique. Une étude portant sur un transfert monétaire aléatoire réalisé en Ouganda a montré que les jeunes (qui n'auraient normalement pas eu accès au crédit sans y être aidés) ont pour la plupart investi les sommes ainsi reçues dans des compétences et outils professionnels. Cela s'est traduit par une hausse non négligeable de leurs revenus en espèces (près de 50 % de plus par rapport au groupe témoin) : les capitaux ont généré un rendement réel de 35 % par an en moyenne<sup>121</sup>. De même, une expérience consistant à mettre en place un système de revenu minimum universel dans des zones rurales du Kenya a fait ressortir les avantages qu'offre un système de revenu garanti et inconditionnel, même relativement modeste (l'équivalent de 0,75 dollar par jour). Ce revenu contribue à la sécurité alimentaire, améliore la santé mentale et physique, et développe l'esprit d'entreprise – en évitant aux ménages de devoir vendre des moyens de production en temps de crise et en les encourageant à procéder à des investissements productifs<sup>122</sup>. Les études portant sur la

<sup>118</sup> Greg J. Duncan et Richard J. Murnane, *Restoring Opportunity. The Crisis of Inequality and the Challenge for American Education* (Cambridge, Massachusetts, Harvard Education Press, New York, Russell Sage Foundation, 2014).

<sup>119</sup> Voir ATD Quart Monde, *Nos ambitions pour l'école* (voir note de bas de page n° 40).

<sup>120</sup> Gautam Rao, « Familiarity does not breed contempt: generosity, discrimination and diversity in Delhi schools », *American Economic Review*, vol. 109, n° 3 (mars 2019), pages 774 à 809.

<sup>121</sup> Christopher Blattman, Nathan Fiala et Sebastian Martinez, « Generating skilled employment in developing countries: experimental evidence from Uganda », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 129, n° 2 (mai 2014), pages 697 à 752.

<sup>122</sup> Rebecca Linke, « 12-year study looks at effects of universal basic income », MIT Sloan School of Management (30 janvier 2018). Pour une évaluation de l'octroi d'une somme forfaitaire à des ménages pauvres choisis de manière aléatoire, voir Johannes Haushofer et Jeremy Shapiro, « The short-term impact of unconditional cash transfers to the poor: experimental evidence from Kenya », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 131, n° 4 (novembre 2016), pages 1973 à 2042 (qui montre une augmentation des avoirs financiers et des revenus mais aucun effet important sur les résultats en termes de santé et d'éducation).

mise en place de systèmes de revenu minimum universel dans les pays riches ne font état d'aucun impact négatif sur l'emploi, ou seulement d'un impact marginal (une hausse de revenu de 10 % générée par un transfert d'espèces exempt de toute condition diminue l'offre de travail d'environ 1 %) ; elles évoquent au contraire des résultats sensiblement meilleurs en matière de santé et d'éducation, en particulier pour les jeunes les plus défavorisés<sup>123</sup>.

52. Grâce à son caractère universel, le revenu minimum versé aux jeunes n'engendre, par définition, aucune stigmatisation et permet d'éviter les risques liés au fait de miser sur des prestations versées sous condition de ressources. Dans la plupart des pays, ce revenu pourrait être financé par une majoration des droits de succession, ce qui constituerait également un moyen cohérent de lutter contre l'accroissement des inégalités de richesses. Dans les pays de l'OCDE, les successions et donations déclarées par les 20 % des ménages les plus riches sont près de 50 fois supérieures à celles déclarées par les 20 % des ménages les plus pauvres, ce qui illustre l'importance du rôle de l'héritage dans la perpétuation – voire le renforcement – des inégalités, puisque les inégalités de richesse conduisent à renforcer les inégalités de revenus. Seuls 24 des 37 pays de l'OCDE prélèvent cependant un impôt sur les successions ou donations effectuées entre générations, et les prélèvements sont généralement très faibles – ils ne représentent que 0,5 % en moyenne des recettes fiscales totales dans les 24 pays concernés. Il existe bien sûr d'importantes différences entre les pays : aux États-Unis, à peine 0,2 % des successions sont taxées et les parents peuvent transmettre à leurs enfants jusqu'à 11 millions de dollars en franchise de droits, alors que les chiffres sont respectivement de 48 % et de 17 000 dollars pour la région de Bruxelles-Capitale en Belgique<sup>124</sup>. Dans l'ensemble, cependant, l'instauration d'un revenu minimum universel pour les jeunes adultes, qui leur permettrait de poursuivre leurs études ou de créer une petite entreprise, combiné à une taxation des successions ou à une hausse de la progressivité des droits de succession, peut être un moyen facile sur le plan administratif et le plus souvent indolore de briser le cercle vicieux de la pauvreté.

#### **D. Interdiction de la discrimination fondée sur les désavantages socio-économiques**

53. La lutte contre la discrimination fondée sur les désavantages socio-économiques devrait être l'objectif premier des différentes mesures visant à briser le cercle vicieux de la pauvreté. Dans son article 2, par. 2, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels inclut « l'origine sociale » et « la fortune » parmi les motifs de discrimination prohibés. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a réaffirmé que des individus « ne d[evai]ent pas être traités arbitrairement en raison de leur appartenance à une certaine catégorie économique ou sociale ou à une certaine couche sociale »<sup>125</sup>, et insisté pour que ces motifs figurent dans le cadre de lutte contre la discrimination adopté par les États parties au Pacte<sup>126</sup>. Pourtant, la

<sup>123</sup> Ioana Marinescu, *No Strings Attached: The Behavioral Effects of U.S. Unconditional Cash Transfer Programs*, document de travail du National Bureau of Economic Research n° 24337 (Cambridge, Massachusetts, National Bureau of Economic Research, 2018).

<sup>124</sup> OCDE, *Impôt sur les successions dans les pays de l'OCDE* (Paris, 2021).

<sup>125</sup> Observation générale n° 20 : La non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels (art. 2, par. 2, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) (E/C.12/GC/20, 2 juillet 2009), par. 35.

<sup>126</sup> Voir, par exemple, Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada (E/C.12/CAN/CO/6, 23 mars 2016), par. 17 (cite la « situation sociale » comme motif de discrimination interdit).

discrimination exercée à l'encontre d'individus ou de groupes d'individus en raison des difficultés socio-économiques qu'ils rencontrent reste très répandue.

54. Pour déterminer correctement dans quelle mesure l'interdiction de la discrimination fondée sur les désavantages socio-économiques peut contribuer à rompre le cercle vicieux qui perpétue la pauvreté, il faudrait considérer la discrimination à laquelle doivent faire face les individus et les ménages défavorisés pour ce qu'elle est, à savoir une forme de discrimination généralisée qui touche toute une série de domaines, dont la santé, l'éducation, le logement et l'emploi.

55. La lutte contre la discrimination fondée sur les désavantages socio-économiques est donc inefficace si elle se limite à un seul domaine. Ainsi, le fait de veiller à ce que les employeurs n'exercent pas de discrimination fondée sur la pauvreté n'aura que peu d'impact si les personnes défavorisées continuent de se heurter à des obstacles qui les empêchent d'accéder à une éducation de qualité ou sont contraintes de rester dans des quartiers pauvres éloignés de leur lieu de travail. Apporter un soutien aux établissements scolaires comptant une forte proportion d'élèves marginalisés risque de ne faire guère de différence si la ségrégation résidentielle qui conduit à concentrer ces élèves dans certaines écoles n'est pas remise en cause. Et il ne suffit pas non plus de lutter contre les discriminations dans l'emploi ou l'éducation si les inégalités en matière de santé persistent et tirent vers le bas la productivité des travailleurs et les résultats scolaires des enfants.

56. L'antidote habituel aux préjugés à l'encontre des personnes en situation de pauvreté (également appelés « aporophobie », « pauvrophobie » ou simplement « classisme »), qui n'est autre qu'une certaine version de la méritocratie, se révèle inapproprié lorsque les personnes défavorisées n'ont pas eu une chance équitable de pouvoir acquérir certaines qualifications ou de voir leurs compétences empiriques formellement reconnues. Des mesures supplémentaires s'imposent, et la législation anti-discriminatoire indique la voie à suivre.

57. L'obligation de garantir l'égalité de traitement aux groupes et individus défavorisés a trois implications<sup>127</sup>.

58. Premièrement, en plus de la discrimination directe fondée sur les désavantages socio-économiques, il faudrait bannir la discrimination indirecte, celle résultant de décisions prises pour des motifs apparemment neutres mais qui affectent de manière disproportionnée les personnes en situation de pauvreté<sup>128</sup>. Les employeurs ne devraient pas être autorisés à rejeter des candidates ou candidats à un emploi en raison de leur lieu de résidence (dans des quartiers pauvres) ou de la réputation des établissements scolaires où les intéressés ont fait leurs études (établissements fréquentés de manière disproportionnée par des élèves issus de milieux défavorisés).

<sup>127</sup> Le Rapporteur spécial étudie la contribution des lois antidiscriminatoires à l'éradication de la pauvreté dans un rapport distinct.

<sup>128</sup> En Irlande, le projet de loi 2021 relatif à l'égalité (dispositions diverses), actuellement en attente d'adoption, définit le désavantage socio-économique comme le fait d'appartenir à un « groupe socialement ou géographiquement identifiable qui souffre de difficultés socio-économiques dues à un ou plusieurs des éléments ci-après : a) pauvreté, b) source de revenus, c) analphabétisme, d) niveau d'instruction, e) adresse, type de logement ou absence de domicile fixe, f) situation professionnelle, g) accent social ou régional, ou toute autre élément similaire » (consultable à l'adresse <https://data.oireachtas.ie/ie/oireachtas/bill/2021/6/eng/initiated/b0621d.pdf>). En Afrique du Sud, la loi sur la promotion de l'égalité et la prévention de toute discrimination illégitime (qui vise à donner plein effet à l'article 9 de la Constitution) renferme un principe directeur selon lequel il faut particulièrement veiller à inclure, entre autres, la situation socio-économique dans la liste des motifs de discrimination interdits : cette expression est définie comme « la condition sociale ou économique, qu'elle soit effective ou perçue comme telle, d'une personne désavantagée par la pauvreté, un faible statut professionnel ou encore un manque ou un faible niveau de qualification scolaire ».

Les propriétaires ne devraient pas être autorisés à refuser de louer un appartement à un locataire qui dépend de l'aide sociale. Les écoles ne devraient pas pouvoir pénaliser les élèves qui n'ont pas les moyens d'acheter du matériel éducatif ou n'ont pas accès à l'Internet. Enfin, les acteurs publics ne devraient pas être habilités à prendre des décisions politiques ou à décréter des réformes réglementaires sans examiner leurs incidences éventuelles sur les personnes en situation de pauvreté et sans s'assurer que cela n'aggrave pas les inégalités. Au Royaume-Uni par exemple, la règle du *Fairer Scotland Duty* impose aux organismes publics écossais l'obligation légale de « dûment veiller », au moment de prendre des décisions stratégiques, à trouver les moyens d'atténuer les inégalités de revenu qu'elles pourraient entraîner pour les personnes en proie à des difficultés socio-économiques<sup>129</sup>. En Afrique du Sud, un tribunal de la province du Cap-Occidental chargé des questions d'égalité a considéré que la très nette différence entre les ressources allouées par les services de police sud-africains aux communautés pauvres, à prédominance noire, et celles attribuées aux communautés blanches, plus aisées, équivalait à une discrimination fondée sur la race et la pauvreté, cette dernière constituant un motif « similaire » et « non prévu par la loi » sur lequel une plainte pour discrimination peut être fondée parce qu'elle « affecte négativement l'égalité jouissance des droits et libertés d'une personne, d'une façon sérieuse, comparable à la discrimination en vertu des motifs prévus par la loi »<sup>130</sup>.

59. Deuxièmement, les personnes défavorisées sur le plan socio-économique devraient bénéficier d'un droit à un « aménagement raisonnable », ce qui signifie notamment que leur situation individuelle devrait être prise en compte et que les contributions particulières qu'elles peuvent apporter sur la base des qualifications acquises au fil de l'expérience et de la pratique devraient être reconnues et valorisées, même si elles sont atypiques. C'est cette idée qui, depuis 2015, a incité un certain nombre de municipalités françaises à lancer l'expérience « territoires zéro chômeur de longue durée », partant du principe que celles et ceux qui sont sans emploi depuis longtemps ont des talents qui peuvent être profitables à la société, pourvu que ces talents soient effectivement reconnus et que des opportunités soient créées.

60. Troisièmement, pour s'attaquer à la nature systémique de la discrimination fondée sur la pauvreté et en finir avec le fétichisme attaché aux conceptions traditionnelles du « mérite », des programmes d'action positive devraient être envisagés pour faciliter l'accès des personnes défavorisées à l'enseignement supérieur et aux secteurs de l'emploi dans lesquels elles sont sous-représentées. Cela permettrait également d'élargir la « fenêtre des aspirations », jusqu'ici limitée, et de pallier le manque de relations sociales – autant de facteurs qui expliquent la perpétuation de la pauvreté. L'action positive ne doit pas être perçue comme un substitut à des mesures structurelles, telles que l'investissement dans le logement social dans les quartiers pauvres, l'accroissement des crédits alloués aux établissements scolaires ou les politiques de l'emploi. Elle peut cependant contribuer à mettre fin à la ségrégation sur base de la richesse qui caractérise toujours fortement nos sociétés.

<sup>129</sup> Voir le règlement d'application (2018) de l'Equality Act 2010 (Authorities subject to the Socio-economic Inequality Duty) (Écosse). Consultable à l'adresse <https://www.legislation.gov.uk/sdsi/2018/9780111038086/body>.

<sup>130</sup> Haute Cour du Cap-Occidental, *Social Justice Coalition and others v. Minister of Police and others*, affaire n° EC03/2016, jugement approuvé, 14 décembre 2018, par. 65.

## **IV. Conclusion**

61. Si l'on investit dans l'éducation et la protection de la petite enfance, si l'on veille à ce que les établissements scolaires soient réellement inclusifs et si l'on soutient les jeunes adultes en leur octroyant un revenu minimum garanti, il est possible de briser le cercle vicieux de la pauvreté. La réaffirmation et la mise en œuvre de l'interdiction de la discrimination fondée sur les désavantages socio-économiques permettront aux tribunaux et aux institutions nationales de défense des droits de l'homme d'y contribuer. Il n'en va pas du seul intérêt des personnes en situation de pauvreté, mais de celui de la société tout entière, qui ne peut se permettre de gaspiller des talents, ni de voir le tissu social se désagréger en raison de l'accroissement des inégalités.

---